

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 octobre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le vendredi 04 octobre 2024 à 19h30 salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Madame Zoé Buckley (pouvoir donné à Monsieur Roland Remondat)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation : 28 septembre 2024

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

**D 2024-37**                      **VENTE DE L'ANCIEN VEHICULE DES SAPEURS-POMPIERS**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 02 août dernier concernant la vente de l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers et de l'ancienne lame à neige

Toute offre devait être déposée en mairie avant le 30 septembre 2024.

Aucune offre n'a été reçue pour la lame à neige et quatre offres ont été réceptionnées pour l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers.

Monsieur le maire rappelle que la mise à prix initiale pour l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers s'élève à deux mille euros (2000 €) et ouvre donc les enveloppes correspondantes :

- 1<sup>ère</sup> offre : 3 000€
- 2<sup>ième</sup> offre : 6 266 €
- 3<sup>ième</sup> offre : 6 500 €
- 4<sup>ième</sup> offre : 8 650 €

L'offre la plus avantageuse serait celle d'un montant de 8 650 € transmise par Monsieur Michel Renou.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de vendre en l'état, l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers de marque Toyota, type FJ45 – Land Cruiser pour un montant de 8 650 € à Monsieur Michel Renou domicilié 95 chemin de Ripet – 01350 Anglesfort
- charge Monsieur le Maire, de réaliser toutes les opérations nécessaires

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



La secrétaire de séance

Marie-Thérèse DEJEU